



PREFET DU LOIRET

CABINET
SERVICE DE PRESSE
ET DE COMMUNICATION

Orléans, jeudi 17 janvier 2013

C O M M U N I Q U E D E P R E S S E

DECISIONS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

La commission départementale d'aménagement commercial s'est réunie le mardi 15 janvier 2013 à la préfecture du Loiret. Quatre dossiers figuraient à l'ordre du jour.

- Extension de la zone commerciale « La Guignardière » par l'extension de l'espace culturel E. Leclerc de 800m² de surface de vente à Chécy -Composition de la CDAC – 8 membres convoqués - 7 membres présents - **Décision AUTORISEE par 7 voix POUR**
- Extension de 145m² de l'hypermarché Leclerc et d'extension de 120m² de la galerie marchande du centre commercial de Fleury les Aubrais - Composition de la CDAC – 8 membres convoqués - 7 membres présents - **Décision AUTORISEE par 7 voix POUR**
- Extension de 300m² du simply market et d'extension de 30m² de sa galerie marchande à La Ferté St Aubin - Composition de la CDAC – 10 membres convoqués - 9 membres présents -**Décision AUTORISEE par 9 voix POUR**
- Extension de l'ensemble commercial « Les Portes du Gâtinais » par la création de 6 magasins de 2 020m² de surface de vente à Dadonville - Composition de la CDAC – 8 membres convoqués - 7 membres présents - **Décision AUTORISEE par 7 voix POUR**

CONTACT-PRESSE

Colette Theas_Duhamel
Chargée des relations Presse et de la Communication
02.38.81.40.35 - fax 02.38.81.40.36
colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr